



Demande de soutien pour le démarrage d'un Agenda 21 local pour la commune de Lens

1) CONTEXTE GENERAL ET BUT DE LA DEMANDE

La commune de Lens souhaite mettre sur pied un agenda 21 local construit sous la forme d'un plan d'actions réalisables à court et moyen terme. Afin de réaliser cette démarche, Lens sollicite un soutien de la part du Programme d'encouragement de l'ARE pour le démarrage officiel de son Agenda 21.

⇒ *Responsable du projet : Paul-Henri Emery, conseiller communal*

⇒ *Mandataire : La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) sera mandatée par la commune de Lens pour l'accompagner dans la mise en place de son Agenda 21 local.*

2) OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Définir un premier plan d'action « Développement durable » réaliste et réalisable pour formaliser une « politique durable ».

A ce titre, la commission « Développement durable et environnement » de la commune de Lens a présenté au conseil communal un ensemble de pistes et d'actions possibles, que le conseil a partiellement priorisé. Suite à cette visite, la commission a établi une liste d'actions réalisables immédiatement, à court, moyen et long terme. Les principaux éléments de ce catalogue d'actions proposées sont repris ci-dessous dans la présente demande.

Il est également à mentionner que la commune vient d'organiser un processus participatif pour la réalisation de son futur centre du village.

3) DESCRIPTION DU PROJET, ETAPES

Le projet se découpe en 3 pôles décrits ci-dessous. Dans chacune de ces parties, les tâches consistent soit en actions qu'il est possible de mettre immédiatement en place, soit en évaluation/détermination des possibilités à propos du « comment pouvoir réaliser ces actions ».

Le tableau ci-dessous résume les étapes prévues pour ce projet avec les acteurs concernés et les livrables escomptés. Certaines étapes (en jaune dans ce document) dépassent le cadre de ce projet et pourront être réalisées plus tard.

	Fddm	Com-mune	Délivrable
Pôle 1 : Exemplarité communale			
Grille d'évaluation d'aide aux élus	2j	1j	Un outil simple, appliqué, pratique d'aide à la décision des élus locaux selon un filtre « durable » prenant en compte les différents axes du développement durable (social, économique et environnemental)
Actions exemplaires	1j	2j	Catalogue d'actions exemplaires réalistes ; mise en place de ces actions dans l'administration communale et communication large de ces actions auprès des citoyens ¹ .
Incitation aux transports publics	.5j	.1j	- Abonnements CFF à disposition des citoyens - eCovoiturage sur le site Web
Processus participatifs : how-to	3j	1j	Catalogue de bonnes pratiques et d'exemples
Communication & site Web	2j	1j	Listing de bonnes pratiques pour sensibiliser la population via les différents canaux à disposition ; début d'application de ces bonnes pratiques par la commune.
Initiation démarche certification ²	1j		Proposition d'un calendrier et listing des implications financières et humaines pour cette démarche ³
Pôle 2 : Formation & Sensibilisation			
Séance d'information participative	1j	5j	Une séance d'information sur des expériences solaires organisée par et pour les citoyens
Action « coup de balai »	3j	3j	Dans le cadre d'une journée de ramassage des déchets, organisation d'une sensibilisation pédagogique du tri des déchets aux enfants à la déchetterie intercommunale
Promotion du sport	2j	2j	A définir encore avec le nouveau conseiller responsable qui vient d'être nommé suite au décès du précédent conseiller.

¹ Dans ce contexte, la commune de Lens vient d'utiliser le verso d'un tout-ménage pour les votations du 7 mars pour effectuer de l'information environnementale sur les feux de déchets à tous les citoyens

² Une ressource de la FDDM est coach VsExcellence

³ Des offres ont déjà été commanditées par la commission afin d'avoir une idée du coût

Pôle 3 : Actions intégrées dans des réseaux plus larges (ACCM)			
Agriculture durable et multi-fonctionnelle	3j	5j	Catalogue des possibilités à court et moyen terme ; le tout dans une démarche intégrée aux besoins tant des paysans que du tourisme
Pistes possibles de réalisations intercommunales pratiques	2j		Listing d'actions possibles à réaliser dans ce cadre

De plus, un délivrable nous sera remis par la FDDM, travaillé en collaboration avec la commission de la commune, pour nous fournir un plan d'actions réalisables consécutives à ce projet.

4) BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget prévisionnel ci-après résume à titre indicatif les principales tâches imaginées pour les différentes étapes de travail. Je reprends donc le tableau des actions ci-dessus en détaillant quelque peu les tâches à réaliser par les différents partenaires.

	FDDM	Commune & partenaires
Pôle 1 : Exemplarité communale		
Grille d'évaluation d'aide aux élus	2j pour la constituer	1j pour la constituer + tests
Actions exemplaires	1j pour élaborer le catalogue	2j pour la mise en place de ces actions + coûts éventuels de mise en place
Incitation aux transports publics	.5j pour définir 2 concepts	1j + coût de mise en place (achat abonnement : 500.-)
Processus participatifs : how-to	2.5j pour la constitution du catalogue	1j : participation aux séances et travail consécutif
Communication & site Web	2j travail conceptuel	1j pour la mise à jour
Initiation démarche certification	1j : établissement et proposition d'un calendrier	
Pôle 2 : Formation & Sensibilisation		
Séance d'information participative	1j : aide à la mise en place de la séance (concepts, aide à la création de supports)	5j + frais papillon + frais de support + organisation complète de la rencontre
Action coup de balai	3j : préparation du concept, du matériel de présentation ; la formation est également dispensée aux enfants	3j : contacts avec déchetterie, présence de personnes de la commune, organisation des journées
Promotion du sport	2j : catalogue d'actions possibles en lien avec le conseil	2j : à définir dès la nomination du conseiller responsable
Pôle 3 : Actions intégrées dans des réseaux plus larges (ACCM)		
Agriculture durable et multi-fonctionnelle	3j : définition d'actions réalisables à court et moyen	3j pour une étude commandée à un institut

	terme	
Pistes possibles de réalisations intercommunales pratiques	2j : élaboration d'un catalogue de mesures	

Le conseil communal de Lens compte 5 membres ; sa commission 'Développement durable et Environnement ' est composée de 6 membres.

⇒ *Budget prévisionnel :*

Dans le tableau ci-dessus, la fondation a 18 jour de travail à 1120.-/jour soit un montant de 20'160.-

La commune de Lens fournit en parallèle au moins 16 jours de travail (coordination, présences dans des séances, préparation de matériel et organisation de séances, travail de communication, administration etc.) plus un certain nombre de prestations financières (abonnement, papillons, mandat d'études, etc.). Cela sans compter un éventuel démarrage d'un processus de certification. Le travail de la commission n'est que partiellement pris en compte dans ces chiffres.

Le budget des journées de travail s'élève à 10'240.- (80.-/h). Et les prestations financières fournies coûtent au minimum 7'300.- (500.- abonnements, contrat avec eCovoiturage non-encore chiffré, papillons : 2'000.-, étude au minimum 1'800.-, matériel nécessaire (supports pour les séances participatives, pour la visite de la déchetterie, etc.) : au minimum 2'000.-. Des frais d'apéritif d'au moins 1'000.- sont à budgétiser encore.

⇒ *Financement :*

Financeurs	Montants
Commune de Lens	5'160.-
ARE	15'000.-
Autofinancement (commune de Lens)	17'540.-
TOTAL arrondi, hors taxes	37'700.-

Pour le conseil communal,
Jean-Pierre Rey
Président de la commission
« Développement durable et environnement »
de la commune de Lens